

**NON CLASSIFIÉ**

Public Inquiry Into Foreign Interference  
in Federal Electoral Processes and  
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère  
dans les processus électoraux et les  
institutions démocratiques fédéraux

## Résumé d'entrevue : Martin Benjamin<sup>1</sup>

Martin Benjamin a été rencontré en entrevue par les avocats de la Commission le 22 février 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Le présent document est la version publique du résumé d'entrevue classifié déposé en preuve au cours des audiences à huis clos de la Commission, qui ont eu lieu en février et mars 2024.

### Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. Toute information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.
- Ce résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel non classifié préparé par Affaires mondiales Canada (AMC) et le résumé non classifié de l'entrevue des représentants d'AMC.

---

<sup>1</sup> Traduction

NON CLASSIFIÉ

## 1. Contexte

- [1] Martin Benjamin a été **directeur général (« DG »)** du renseignement et chef du renseignement à AMC de 2018 jusqu'à son départ à la retraite en septembre 2022. Avant d'occuper ce poste, il a été sous-ministre adjoint par intérim pour la région des Amériques à AMC de 2017 à 2018.

## 2. Rôle du Bureau du renseignement

- [2] M. Benjamin a expliqué que son principal rôle à titre de chef du renseignement du Bureau du renseignement était de veiller à ce que le renseignement fourni à AMC soit communiqué rapidement à tous les clients pertinents et admissibles au sein du Ministère. Son rôle ne consistait pas à formuler des recommandations en matière de politiques. À son avis, il est important de séparer les activités de la Direction du renseignement de celles des directions stratégiques afin d'éviter que les priorités en matière de politiques n'influencent l'évaluation du renseignement, et vice-versa. Il estime également qu'il était important de ne pas limiter le volume de renseignement communiqué aux services pertinents afin d'éclairer leurs perspectives sur les questions plus vastes de politique étrangère sous-jacentes.

## 3. Transformation des activités d'AMC en matière de renseignement

- [3] M. Benjamin a parlé des importants changements apportés au Bureau du renseignement d'AMC entre 2018 et 2020. Dans les années 1990, une part importante des ressources d'AMC en matière de renseignement a été transférée au Bureau du Conseil privé (« BCP ») pour créer le Secrétariat de l'évaluation du renseignement. Lorsque M. Benjamin est devenu DG en 2018, AMC disposait de capacités d'évaluation du renseignement très limitées. Le Ministère comptait quatre ou cinq agents de relations avec les clients (« ARC »), qui diffusaient le renseignement au sein du Ministère, mais

**NON CLASSIFIÉ**

sans l'évaluer, le traiter ou le présenter. Le financement du Bureau du renseignement a nettement augmenté en 2019 dans le cadre du programme Obligation de diligence [un programme visant à protéger les missions et le personnel canadiens à l'étranger]. Grâce à ce financement accru, les capacités d'évaluation du renseignement du Bureau du renseignement ont pu atteindre un niveau inégalé depuis les années 1990.

#### 4. Circulation du renseignement au sein d'AMC

- [4] Lorsque M. Benjamin est devenu DG de la Direction du renseignement en 2018, il recevait du renseignement d'agences partenaires, telles que le Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS ») et le Centre de la sécurité des télécommunications (« CST »), par l'intermédiaire du Réseau canadien Très secret (« RCTS ») – souvent sans ou avec peu de contexte et doté d'une pertinence limitée par rapport aux priorités d'AMC. L'une de ses priorités comme chef du renseignement était de s'assurer qu'à l'avenir, les agences partenaires donneraient plus de contexte lorsqu'elles partageraient des renseignements avec AMC. Pour ce faire, il fallait fournir à ces organismes de meilleurs paramètres concernant les priorités et les intérêts d'AMC en matière de renseignement et renforcer la capacité du Ministère à évaluer le renseignement.
- [5] M. Benjamin a expliqué comment le renseignement était diffusé au sein d'AMC vers la fin de son mandat. La Division de l'évaluation du renseignement d'AMC [une division au sein du Bureau du renseignement] recevait du renseignement d'agences partenaires ou du Bureau du renseignement d'AMC, effectuait un premier tri et élaborait de manière sélective une évaluation du point de vue d'AMC. À compter de ce moment, un ARC était chargé de diffuser le renseignement aux clients internes, notamment aux bureaux géographiques et stratégiques d'AMC, ainsi qu'aux chefs de cabinet des ministres et aux sous-ministres. Chaque semaine, le renseignement clé était également présenté, dans des classeurs de lecture, au ministre des Affaires étrangères, au ministre du Commerce international, au ministre du Développement international, ainsi qu'à leur personnel respectif, au besoin. Entre 2016 et 2020, alors que les priorités en matière d'élaboration de politiques sont passées de la lutte contre le terrorisme aux activités des acteurs

**NON CLASSIFIÉ**

étatiques hostiles, on a commencé à inclure dans chaque classeur hebdomadaire une section consacrée à l'ingérence étrangère (« IE »). Le Bureau du renseignement présentait des breffages sur mesure aux clients principaux d'AMC chaque semaine ou, en fonction de la question traitée et du client, à la demande de ce dernier.

- [6] AMC assurait le suivi des documents hautement classifiés conformément aux règles et procédures établies. AMC consignait ainsi quels produits de renseignement étaient placés dans les classeurs hebdomadaires remis aux hauts fonctionnaires et aux cabinets des ministres. Toutefois, ce système de suivi ne lui permettait pas de confirmer si les hauts fonctionnaires, les ministres ou leur personnel avaient lu ces produits de renseignement, sauf si la Direction du renseignement avait mené un breffage auprès d'eux.
- [7] M. Benjamin s'est dit d'avis que la diffusion du renseignement au sein du gouvernement du Canada était « un peu désordonnée ». Le CST disposait d'un bon système comparativement au SCRS, qui communiquait principalement ses produits de renseignement à ses clients par courriel sur le RCTS. De plus, M. Benjamin a dû « se battre » pour que ses analystes reçoivent l'endoctrinement nécessaire pour avoir accès à certains types de produits de renseignement cloisonnés dans des sous-compartiments. Il est heureux de constater que, depuis lors, le système s'est amélioré et continue d'évoluer.
- [8] M. Benjamin a expliqué que, dans des circonstances normales, les ministres et leur personnel ne font pas l'objet de breffages pendant la période de transition.

## 5. Relations avec d'autres agences

- [9] Lorsque M. Benjamin occupait le poste de DG, le Bureau du renseignement entretenait des canaux de communication actifs avec le SCRS et le CST. Des rencontres au niveau DG et SMA étaient organisées entre le Bureau du renseignement, le SCRS et le CST trois à quatre fois par an pour discuter des priorités stratégiques en matière de renseignement. Les bureaux géographiques et les bureaux stratégiques rencontraient également les organismes de renseignement en fonction des besoins. Selon

**NON CLASSIFIÉ**

M. Benjamin, ces réunions étaient utiles pour déterminer les écarts entre les priorités d'AMC et les activités de collecte des organismes.

- [10] Il régnait une tension institutionnelle inévitable entre les agences de sécurité et de renseignement et les bureaux géographiques d'AMC en ce qui concerne le renseignement lié à l'IE et les mesures prises en réponse à celui-ci. M. Benjamin a indiqué qu'AMC savait que les agences de renseignement pensaient qu'une réponse plus ferme à certains produits de renseignement était justifiée. AMC doit toutefois tenir compte d'une multitude d'intérêts concurrents avant de prendre des mesures face à un problème particulier, alors qu'un organisme comme le SCRS a une vision étroite parce qu'il a un mandat exclusivement axé sur la sécurité. M. Benjamin a expliqué qu'en 2017, afin d'améliorer la compréhension mutuelle et d'apaiser la tension institutionnelle, AMC et le SCRS ont mis au point un cadre de consultation.

## 6. Priorités en matière de renseignement au sein d'AMC

- [11] L'ingérence étrangère a été une priorité du Bureau du renseignement lors des élections de 2019 et de 2021. AMC comprenait que la République populaire de Chine (RPC) et l'Inde constituaient les menaces principales en matière d'ingérence étrangère pour l'intégrité des élections canadiennes. Cependant, au cours de cette période, la plupart des efforts et des ressources que la haute direction consacrait au Bureau du renseignement tournaient autour de la gestion de crises internationales.

## 7. Autres informations

- [12] M. Benjamin a expliqué qu'il n'était pas inhabituel que des diplomates étrangers fassent des recherches sur les antécédents de citoyens canadiens et que cela ne constituait pas en soi de l'ingérence étrangère. Il a décrit la sanction de *persona non grata* comme l'« arme nucléaire » des mesures diplomatiques.
- [13] M. Benjamin a affirmé qu'AMC était au courant des signalements d'ingérence étrangère présumée de la part de la RPC lors des élections de 2019. Il s'est assuré que les bureaux géographiques concernés avaient été mis au courant de la situation. Il ne se rappelle pas

**NON CLASSIFIÉ**

qu'AMC ait pris des mesures quelconques liées à l'ingérence étrangère, si ce n'est l'envoi d'un courriel à toutes les missions étrangères avant les élections, leur rappelant qu'elles ne devaient pas s'ingérer dans le processus démocratique du Canada. Il a fait remarquer que des messages ciblés auraient été envoyés aux acteurs connus de la menace d'ingérence étrangère et qu'un fonctionnaire de niveau sous-ministre adjoint a rencontré le personnel diplomatique des missions concernées afin de renforcer ces messages.